IAMGOLD et Orezone annonce un regroupement d'entreprises

La mine Essakane deviendra un actif d'IAMGOLD d'importance et Orezone se rétablit comme une société d'exploration

Toronto et Ottawa (Ontario) – le 11 décembre 2008 – IAMGOLD Corporation (IMG:TSX, IAG:NYSE) et Orezone Resources Inc. (OZN: TSX, AMEX) (« Orezone ») ont annoncé conjointement aujourd'hui la conclusion d'une entente définitive par laquelle IAMGOLD acquerra, par un plan d'arrangement, toutes les actions en circulation d'Orezone payable en actions seulement. La considération totale est évaluée à environ 139 millions $ US.

« *Ce regroupement d'entreprises avec Orezone rejoint notre stratégie et fait passer IAMGOLD à un autre niveau. Cette transaction représente un excellente affaire et constitue un grand pas en avant nous rapprochant de l'objectif annoncé d'atteindre une production d'or annuelle de 1,8 million d'onces d'or d'ici 2012, tout en réduisant nos coûts décaissés de 40 $ à 50 $ par once. Dans la condition des marchés actuels, IAMGOLD occupe une place unique grâce à sa situation financière solide, un minimum d'endettement, des flux de trésorerie records et la capacité de financer la construction d'Essakane, une deuxième mine d'importance pour IAMGOLD,* » a déclaré M. Joseph Conway, président et chef de la direction d'IAMGOLD.

Faits saillants du regroupement

- IAMGOLD acquerra et financera la mise en valeur du projet Essakane, l'une des plus importantes réserves aurifères non développées en Afrique occidentale
- Transaction entièrement en actions valant approximativement 139 millions $ CA.
- Les actifs d'exploration d'Orezone, incluant Bomboré, seront distribués aux actionnaires au prorata pour créer une « Nouvelle Orezone »
- Chaque actionnaire d'Orezone recevra 0,08 action d'IAMGOLD et une action calculée au prorata de la Nouvelle Orezone pour chaque action détenue
- Le conseil d'administration d'Orezone recommande à l'unanimité aux actionnaires d'Orezone de voter en faveur de la transaction
- Les ententes de votes des actionnaires en place représentent environ 5,1 % des actions en circulation d'Orezone
- IAMGOLD fournira immédiatement à Orezone un financement par actions de 20 millions $ à 0,28 $ CA l'action, sous réserve des approbations réglementaires
- IAMGOLD créera un nouveau siège social pour la région africaine établi à Dakar au Sénégal
- La transaction représente une valeur croissante pour les actionnaires d'IAMGOLD en fonction de la valeur net de l'actif et les réserves par action, ainsi que selon le bénéfice et les flux de trésorerie par action quand Essakane sera en production
- IAMGOLD deviendra actionnaire à 16,6 % de la nouvelle Orezone et ajoutera ainsi une valeur supplémentaire pour les actionnaires d'IAMGOLD et d'Orezone.

Aux termes de l'entente, les actionnaires d'Orezone recevront 0,08 action ordinaire d'IAMGOLD plus une action calculée au prorata de la nouvelle société d'exploration « Nouvelle Orezone » pour chaque action d'Orezone. Ceci représente une valeur d'environ 0,49 $ CA par action d'Orezone en fonction du prix de clôture à la Bourse de Toronto le 10 décembre 2008, représentant un cours de 91 % en utilisant le volume de 30 jours du prix moyen pondéré de l'action.

Le conseil d'administration d'Orezone recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter en faveur de la transaction d'IAMGOLD. Chaque administrateur et dirigeant a conclu une entente de vote pour voter en faveur de la transaction (1,6 %). Les ententes de votes ont aussi été conclues avec Minquest Capital (3,5 %). Au total, les détenteurs d'un total de 5,1 % des actions d'Orezone ont convenu de voter en faveur de la transaction.

L'actif principal d'Orezone est le projet aurifère Essakane de quatre millions d'onces, situé au Burkina Faso en Afrique occidentale et pour lequel tous les permis nécessaires ont été obtenus. La construction a commencé en septembre de cette année. La contribution moyenne en production aurifère de la mine dépassera les 300 000 onces par année sur une durée de vie de la mine minimale de 9 années aux coûts moyens décaissés d'environ 358 $ US par once, selon un prix de l'or de 600 $ par once et du prix du pétrole à 85 $ le baril. La production à pleine capacité devrait être atteinte vers la fin de 2010, et nécessitera des dépenses en immobilisations d'environ 350 millions $ US.

« *Nous croyons qu'il s'agit d'une excellente occasion pour les actionnaires d'Orezone et qu'elle fournit une prime substantielle par rapport au marché ainsi qu'une visibilité continue d'Essakane avec les ressources financières d'IAMGOLD pour le mettre en valeur. Les actionnaires d'Orezone tireront profit par l'entremise de l'actionnariat dans un producteur aurifère mondial diversifié de rang intermédiaire possédant huit mines sur trois continents* » a ajouté M. Conway.

M. Ron Little, chef de la direction d'Orezone a observé : « *IAMGOLD apporte le capital nécessaire à mener Essakane au stade de production pendant des conditions de marchés difficiles. La transaction donne à nos actionnaires une occasion de capitaliser sur la création de valeur considérable dans IAMGOLD. Les actionnaires d'Orezone participeront aussi à la création de la Nouvelle Orezone qui conservera la direction et l'équipe d'exploration. Un solide financement de la Nouvelle Orezone sera assuré par l'entremise de cette transaction et l'entreprise accueillera trois projets avancés incluant Bomboré, la deuxième plus importante ressource aurifère au Burkina Faso contenant 1,7 million d'onces en ressources mesurées et indiquées. Autre élément important à noter, les dénouements positifs qu'entraine cette transaction pour les personnes dédiées au développement du projet Essakane incluant les gens du Burkina Faso, spécialement la communauté d'Essakane, les entrepreneurs et l'équipe de mise en valeur et de construction qu'Orezone a établi et qui auront la possibilité de poursuivre leur travail sur le projet.*»

Conditions de la transaction

- La valeur de l'offre après dilution totale est d'environ 139 millions $ US, et n'inclut pas la valeur des actions de la « Nouvelle Orezone » offerte dans la transaction.

- Il y a actuellement 295,6 millions d'actions ordinaires d'IAMGOLD et 357,8 millions d'actions ordinaires en circulation d'Orezone. À la clôture de la transaction, les actionnaires d'Orezone détiendront environ 9 % ou 28,6 millions d'actions provenant des 324,3 millions d'actions en circulation d'IAMGOLD.

- Dans le cadre de la transaction, plusieurs propriétés d'exploration détachées par la scission d'Orezone, non reliées au projet de mise en valeur Essakane, seront réunies dans une nouvelle société d'exploration « Nouvelle Orezone » conjointement à 10 millions $ CA en espèces. IAMGOLD, détiendra, à la finalisation de la transaction, une participation de 16,6 % dans la Nouvelle Orezone suivant la distribution des actions de la Nouvelle Orezone aux actionnaires d'Orezone.

- IAMGOLD en est à un stade avancé de pourparlers avec des prêteurs en projets pour fournir 160 à 220 millions $ et financer le projet Essakane.

- La finalisation du projet est assujettie aux conditions d'usage, incluant les approbations du tribunal, un vote favorable d'au moins les deux tiers des détenteurs d'actions ordinaires d'Orezone obtenu lors d'une assemblée extraordinaires des actionnaires et sur réception de toutes les approbations réglementaires. L'entente finale inclut une clause de non-sollicitation et prévoit le paiement d'un frais de 4 millions $ CA de non respect.

- Orezone convoquera une assemblée extraordinaire des actionnaires qui aura lieu en février 2009 pour approuver la transaction. Orezone compte mettre au courrier la circulaire d'information comprenant les détails complets sur la transaction d'IAMGOLD et la société détachée issue de la scission, la Nouvelle Orezone, aux actionnaires d'Orezone au début de janvier 2009.

- La transaction sera effectuée par plan d'arrangement. En supposant que les actionnaires d'Orezone approuvent la transaction à l'assemblée extraordinaire et que les approbations finales du tribunal soient obtenues, la transaction devrait se clôturer d'ici la fin février 2009.

Une fois le stade de production atteint vers la fin 2010, Essakane représentera plus de 25 pour cent de la production aurifère d'IAMGOLD, portant la production annuelle de l'entreprise à dépasser largement un million d'onces d'or. « *Grâce à cette transaction, nous sommes capable de réaliser une augmentation importante de la production à court terme, une réduction des coûts décaissés de 40 $ à 50 $ par once et un accroissement de 32 % des réserves, par une modeste dilution des actions*, » a expliqué M. Conway.

IAMGOLD a aussi annoncé aujourd'hui qu'elle établira un siège social à Dakar au Sénégal. « *La longue histoire d'IAMGOLD et sa profonde connaissance de l'Afrique occidentale lui confère un avantage concurrentiel unique. Nous sommes sur la bonne voie pour produire presque 400 000 onces d'or en provenance de l'Afrique occidentale cette année seulement. Grâce à l'acquisition d'Essakane et l'établissement d'un siège social en Afrique occidentale, nous solidifierons notre position en tant que joueur important dans cette région minière très favorable*, » a déclaré M. Conway. Le bureau sera dirigé par Brian Chandler, vice-président, Affaires africaines, qui supervisera les exploitations régionales, gèrera les participations dans les coentreprises et construira des relations communautaires et gouvernementales encore plus solides à partir de celles déjà établies par IAMGOLD et Orezone dans la région.

IAMGOLD a aussi convenu de faire l'acquisition de 71,4 millions d'actions ordinaires d'Orezone sous forme de placement privé au prix de 0,28 $ CA par action pour un produit de souscription total d'environ 20 millions $ CA. Ces fonds permettront essentiellement aux activités de mise en valeur de se poursuivre et serviront aux fins générales de l'entreprise. Le placement privé n'est pas conditionnel à l'aboutissement de l'offre. La clôture de la transaction et du placement privé sont sujets à l'approbation de la Bourse de Toronto et aux approbations réglementaires. À la clôture du placement privé, IAMGOLD détiendra environ 16,6 % des actions en circulation d'Orezone.

Orezone a émis une dette convertible de 10 million $ CA à Minquest Capital Inc. en juillet 2008 à titre de condition de la transaction et qui sera repayé en espèces et en actions d'IAMGOLD selon les termes convenus.

Orezone a utilisée en totalité les 40 millions $ US d'une facilité provisoire avec la Standard Bank of South Africa en septembre 2008 pour la construction à Essakane et à la clôture de la transaction, elle sera remboursé en espèces.

La transaction a été approuvée par le conseil d'administration suivant la recommandation unanime d'un comité spécial composé d'administrateurs indépendants d'Orezone. Le conseil d'administration d'Orezone recommande aux détenteurs d'actions d'Orezone de voter en faveur de la transaction. BMO Capital Markets a émis une opinion au conseil d'administration d'Orezone à l'effet que la contrepartie que recevront les actionnaires d'Orezone, en vertu de la transaction, est équitable d'un point de vue financier envers les actionnaires d'Orezone, autre qu'IAMGOLD. La transaction a aussi reçu l'approbation du conseil d'administration d'IAMGOLD.

IAMGOLD a nommé Canaccord Adams à titre de conseillers financiers et son conseiller juridique est Fraser Milner Casgrain LLP. Stikeman Elliott LLP agit à titre de conseiller juridique externe pour le compte d'Orezone.

AU SUJET D'IAMGOLD

IAMGOLD est un important producteur aurifère de rang intermédiaire, avec une production annuelle de près d'un million d'onces provenant de huit mines, situées sur trois continents. IAMGOLD concentre ses efforts sur la croissance en vue d'atteindre une production de 1,8 million d'onces d'or d'ici 2012. IAMGOLD est dans une situation unique grâce à une solide santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation pour mettre à exécution des objectifs dynamiques de croissance. IAMGOLD centralise ses activités en Afrique occidentale, dans le Bouclier guyanais d'Amérique du Sud et au Québec où elle possède plusieurs projets de mise en valeur et projets d'exploration en cours, et elle continue d'évaluer des possibilités de faire croître sa société par des acquisitions correspondant à sa stratégie. Les titres d'IAMGOLD sont transigés à la Bourse de Toronto (« IMG »), à la Bourse e New York (« IAG ») et la Bourse du Botswana.

Au sujet d'Orezone

Orezone une société d'exploration et un nouveau producteur aurifère, propriétaire d'Essakane et Bomboré, les deux plus importants gisements aurifères au Burkina Faso en Afrique occidentale. Orezone a plusieurs projets de mise en valeur en cours, tous situés dans des régions politiquement stables de l'Afrique occidentale, l'une des régions productrices d'or à forte croissance. La mission d'Orezone est de créer la richesse en découvrant et en effectuant le développement les ressources terrestres de manière efficace et responsable.

Appel conférence

IAMGOLD et Orezone organiseront un appel conférence et une web émission pour discuter cette nouvelle le jeudi 11 décembre 2008 à 10 h 00. Pour se joindre à l'appel, veuillez composer :

Canada et É-U sans frais - 1-866-551-1530
À l'extérieur du Canada et des É-U - 1-212-401-6700
Code d'accès : 1944183#

Enregistrement (disponible jusqu'à 14 jours après l'appel) :
Canada et É-U sans frais – 1-866-551-4520
Sans frais en Amérique du Nord – 1-212-401-6750
Code d'accès : 238335#

Vous pouvez aussi vous joindre à l'appel conférence en mode écoute seulement par web émission sur le site d'IAMGOLD à www.iamgold.com ou sur le site d'Orezone à www.orezone.com. La web émission sera archivée sur www.iamgold.com et sur www.orezone.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

IAMGOLD Corporation
Joseph F. Conway
Président et chef de la direction
jconway@iamgold.com
Tél. : 416-360-4712
Sans frais : 1-888-IMG-9999

Orezone Resources Inc.
Ron Little
Chef de la direction
rlittle@orezone.com
Tél. : 613-241-3699
Sans frais : 1-888-673-0663

Elaine Ellingham
VVP, Relations-investisseurs et communications
eellingham@iamgold.com
Tel. : 416-360-4743
Sans frais : 1-888-IMG-9999

Janet Eastman
Directrice, Relations-investisseurs
jeastman@orezone.com
Tél. : 613-241-3699
Sans frais : 1-888-673-0663

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs.

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs » compris dans la définition à la section 21E de States Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié et des « renseignements prospectifs » compris dans les définitions des lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les termes utilisés caractérisant les « énoncés prospectifs » et les « renseignements prospectifs » sont « planifier », «prévoir », « projeter », « vouloir », « croire », « anticiper », « estimer » et autres termes de même nature, ou des énoncés que certains événements ou certaines conditions « pourraient » ou « pourront » se produire. Les énoncés prospectifs et les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse incluent tout énoncé concernant l'aboutissement du placement privé, la finalisation de la transaction, la réception de toutes les approbations réglementaires, la production d'or future d'IAMGOLD, les coûts décaissés d'exploitation et les dépenses en immobilisations au projet Essakane, les approbations de crédit des banques et la réception des approbations du tribunal.

Les énoncés prospectifs sont établis à partir de certaines hypothèses, opinions et estimations de la direction au moment où l'énoncé est émis, et ils sont sujets à certains risques et incertitudes qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Ces hypothèses incluent que les parties contractantes fournissent les biens et/ou les services selon des échéanciers convenus, que l'équipement nécessaire pour le programme de forage soit disponible au moment prévu, qu'il n'y ait pas de manque de main d'œuvre ou de délais encourus, qu'aucun changement important défavorable important se produise affectant soit Orezone ou IAMGOLD, que les approbations du tribunal et les autres approbations réglementaires soient reçues au moment opportun. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon significative les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité des parties contractantes d'exécuter conformément au contrat en raison des défectuosités de l'équipement. la Société ne s'engage aucunement et n'a aucune obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif si les circonstances ou les estimations de la direction ou ses opinons devaient changer. Le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance exagérée aux énoncés prospectifs.

Les lecteurs sont avisés que conformément à l'instrument national 43-101 des autorités canadiennes des valeurs mobilières exigent que chaque catégorie de réserves minérales et de ressources minérales soit présentée séparément. Les lecteurs devraient consulter le formulaire de la notice annuelle d'Orezone pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et tout autre document d'information continue déposée par Orezone depuis le 1er janvier 2008 disponible sur www.sedar.com dont l'information détaillée est assujettie aux mêmes conditions et aux notes incluent aux présentes.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis concernant les estimations des ressources mesurées, indiquées et inférées. Dans le présent communiqué, la terminologie utilisée en l'occurrence « mesurées », « indiquées » et « inférées » est reconnue et exigée par les autorités canadiennes, la « United States Securities and Exchange Commission » ne reconnaît pas ces termes. Les ressources minérales inférées comprennent un haut degré d'incertitude quant à l'existence, l'exploitabilité économique et la légalité des ressources. Rien ne suppose que la totalité ou une partie des ressources minérales inférées sera classifiée dans une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des ressources minérales inférées ne peuvent constituer le fondement d'études de faisabilité ou autres études de rentabilité. Les investisseurs américains sont priés de ne pas prendre pour acquis que la totalité ou toute part de ressources minérales mesurées ou indiquées sera convertie en réserves minérales. Les investisseurs sont aussi mis en garde de ne pas supposer que la totalité ou toute part des ressources minérales inférées existe, ou est exploitable légalement.

.